

# ALLOCUTION DU PRESIDENT DE LA COUR SUPREME A LA CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER DE MISE EN FORME DES ARRETS

Grand- Popo, le 10 septembre 2021

- ✓ **Monsieur le Président de la chambre administrative par intérim ;**
- ✓ **Messieurs les Présidents de sections,**
- ✓ **Messieurs les Conseillers ;**
- ✓ **Mesdames et messieurs les Auditeurs ;**
- ✓ **Messieurs les Greffiers ;**
- ✓ **Chers collègues ;**
- ✓ **Mesdames et Messieurs ;**

Nous nous sommes réunis ici à Grand-Popo depuis déjà cinq (05) jours de travail acharnés pour travailler à l'accomplissement de la mission républicaine assignée aux Cours et Tribunaux : rendre la justice au nom du peuple béninois, seul détenteur de la souveraineté nationale.

Mais à quoi sert-il de rendre une décision sans la notifier aux parties d'une part, et sans la mettre à la disposition des justiciables d'autre part.

C'est prenant conscience de ce double défi que le présent atelier a été programmé dans le Plan de Travail annuel (PTA) de la chambre administrative, au titre de l'année 2021.

La moisson a-t-elle tenu la promesse des fleurs ?  
Assurément oui ! Deux fois, trois fois oui !

**Chers collègues ;**

Nous pouvons nous satisfaire du travail accompli avec professionnalisme, abnégation et sens du service public dont nous sommes des serviteurs éminents.

Du point qui a été fait et consigné dans le rapport général que nous venons d'adopter, plus de **cent cinquante (150)** arrêts ont été signés et seront notifiés dès lundi prochain aux plaideurs.

Je ne saurais trop, à cette étape de mes propos, inviter les greffiers de la chambre, aux diligences habituelles pour mettre à la disposition des parties aux différents litiges tranchés, les textes signés des arrêts qu'elles attendent légitimement depuis plusieurs mois.

**Mesdames et Messieurs les membres de la chambre ;**

Nous ne devons pas nous arrêter en si bon chemin. L'urgence de l'heure réside dans la finalisation des titrages et des résumés des arrêts signés et sélectionnés pour être publiés dans le prochain recueil des arrêts de la chambre administrative.

Vous savez que j'attache du prix à la visibilité de l'œuvre prétorienne du magistrat de la Cour suprême.

Ainsi que vous pouvez en convenir, la prévisibilité, la prédictibilité et la lisibilité de l'œuvre de justice sont gages de sécurité juridique et judiciaire. Qui, mieux que les magistrats de la plus haute Juridiction de l'Etat en matière administrative et judiciaire, peut en être le garant ?

Tout aussi urgente est la finalisation de nombreux autres arrêts qui attendent d'être notifiés et que nous n'avons malheureusement pas réussi à traiter au cours du présent atelier.

J'attends des propositions telles que annoncées par le Président par intérim de la chambre administrative afin de venir à bout de cette faiblesse que constitue l'indisponibilité des arrêts qui n'honore point notre Institution.

**Mesdames et Messieurs les animateurs à divers niveaux de la chambre administrative ;**

Travaillons donc au lustre, au prestige et à la bonne réputation de notre Cour qui a été placée par le Constituant, au sommet de la pyramide judiciaire.

Monsieur Etienne Marie FIFATIN, Président par intérim de la chambre administrative a pris en votre nom à tous : celui de la publication du recueil avant l'audience solennelle de rentrée judiciaire 2021-2020 de notre Institution. Je ne doute pas un seul instant que ce noble objectif sera atteint en temps et en heure. Je vous encourage donc à poursuivre résolument et achever le travail si bien commencé.

C'est sur cette note de pleine satisfaction pour les résultats encourageants obtenus que je déclare, clos ce jour, vendredi 10 septembre 2021, les travaux de l'atelier de Grand-Popo, consacré à la mise en forme des arrêts rendus par les trois sections contentieuses de la chambre administrative de la cour suprême.

Vive le juge administratif au service de la consolidation de l'Etat de droit !

Dieu bénisse la Cour suprême !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

**Victor Dassi ADOSSOU**